

DECISION

OBJET : ECOMUSEE- Prêt de treize calicots de l'exposition ' Corps de migrants ' et des 3 films des expositions Murs/Murs.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023 devenu exécutoire le 26 décembre 2023 accordant délégation de signature du président à Monsieur Cyril GOMET, 13^{ème} vice-président en charge du patrimoine,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur « la passation et signature de conventions de prêts d'œuvres, d'objets ou d'expositions que la CUCM soit bénéficiaire de ces prêts ou qu'elle autorise ces prêts »

Considérant qu'en sa qualité de musée de France, l'Ecomusée de la communauté urbaine doit remplir les quatre missions fondamentales suivantes :

- Conserver, restaurer étudier et enrichir les collections
- Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion,
- Rendre les collections accessibles au public le plus large,
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,

Considérant que la bibliothèque de Torcy sollicite le prêt des treize calicots de l'exposition « Corps de migrants » réalisée par Hanicka Andrès ainsi que les 3 films des expositions Murs/Murs réalisés par la Compagnie Zumbó appartenant à l'Ecomusée Creusot Montceau du **16 avril au 19 mai 2026**. Les expositions « Corps de migrants » et « Murs/Murs » seront présentées dans le cadre du projet avec la Compagnie Zumbó qui présentera le spectacle « Exode », crée pour l'Ecomusée Creusot Montceau, à la bibliothèque de Torcy.

DECIDE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER : de prêter gracieusement à la bibliothèque de Torcy, treize calicots de l'exposition « Corps de migrants » réalisée par Hanicka Andrès et les 3 films des expositions Murs/Murs de la Compagnie Zumbó et d'autoriser Monsieur Cyril Gomet, 13^{ème} vice-président en

charge du patrimoine de la Communauté urbaine Creusot Montceau à signer, au nom de la communauté urbaine, la convention de prêt,

ARTICLE DEUX : Le prêt est consenti du **16 avril au 19 mai 2026** ;

ARTICLE TROIS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

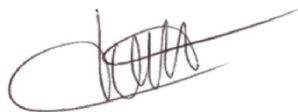
ARTICLE QUATRE : La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 25 février 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 6 mars 2026
et publié, affiché ou notifié le 6 mars 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Cyril GOMET

